

**Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme****Division du développement du territoire**

2035-C, avenue Victoria

Saint-Lambert, QC J4S 1H1

urbanisme@saint-lambert.ca

Tél. : 450 672-4444

FORMULAIRE DE DEMANDE**DE PPCMOI****PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE**

Adresse : _____
(numéro) _____ (rue) _____ (bureau) _____ (ville) _____ (code postal) _____

Numéro du(des) lot(s) : _____

PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Courriel : _____

Adresse : _____
(numéro) _____ (rue) _____ (bureau) _____ (ville) _____ (code postal) _____

Téléphone 1 : (_____) _____ Téléphone 2 : (_____) _____

REQUÉRANT même que le propriétaire (une procuration sera demandée au besoin)

Nom : _____ Courriel : _____

Adresse : _____
(numéro) _____ (rue) _____ (bureau) _____ (ville) _____ (code postal) _____

Téléphone 1 : (_____) _____ Téléphone 2 : (_____) _____

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ POUR LE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DE PPCMOI**2.1 ADMISSIBILITÉ D'UNE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER****2.1.1 Évaluation de l'admissibilité d'une demande de projet particulier**

L'autorité compétente évalue si la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est admissible à la procédure énoncée à la présente section.

Si l'autorité compétente conclut que la demande n'est pas admissible, elle informe le requérant par écrit des motifs de sa décision dans un délai de 60 jours suivant le dépôt de la demande.

2.1.2 Zones admissibles

Une demande de projet particulier est admissible pour l'ensemble du territoire de la ville, à l'exception :

1° D'une demande visant un immeuble situé dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

2° D'une demande visant un immeuble situé dans une zone assujettie au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et portant sur une des dispositions exigeant la production d'un plan d'aménagement d'ensemble.

DOCUMENTS REQUIS POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE

- ✓ Les coordonnées complètes du requérant et, le cas échéant, une procuration du propriétaire de l'immeuble visé;
- ✓ Une description du projet particulier, en indiquant de manière non limitative, la nature de l'usage et des activités projetées, les bâtiments et constructions requis, les espaces de stationnement requis, les aménagements extérieurs requis et les enseignes projetées;
- ✓ Un document justifiant, pour chacune des dérogations demandées au projet particulier, la nature des dérogations, l'impact de celles-ci et la conformité aux critères d'évaluation énoncés au présent règlement;
- ✓ Un document identifiant les mesures proposées pour atteindre les critères d'évaluation énoncés au présent règlement;
- ✓ Un plan concept illustrant le secteur environnant dans lequel le projet particulier s'insère dans un rayon minimal de 100 mètres, illustrant les constructions et les ouvrages existants, incluant tous les éléments ayant un impact sur le projet (ex. : voies de circulation, sentiers, pistes cyclables, transport en commun, milieux humides et hydriques, arbres et boisés, contraintes, voie ferrée, servitudes, etc.);
- ✓ Un plan d'implantation du projet particulier illustrant les constructions et les ouvrages existants et projetés sur l'immeuble visé, incluant tous les éléments ayant un impact sur le projet (ex. : milieux humides et hydriques, topographie, arbres et



boisés, contraintes, servitudes, etc.). Si la demande a un impact sur l'implantation, une marge ou une distance, le plan doit être réalisé par un arpenteur-géomètre;

- ✓ Les plans du projet particulier dont le détail permet de comprendre les composantes du projet au niveau des constructions, des espaces extérieurs et de l'aménagement du terrain (volumétrie, architecture, matériaux, verdissement, stationnement, etc.) ou, le cas échéant, les plans tels que construits;
 - ✓ Une étude démontrant les impacts du projet sur l'ensoleillement, aux équinoxes et aux solstices, et ce, à 9h, 12h et 15h. Cette étude doit décrire les effets du projet quant à l'ensoleillement sur le voisinage et distinguer la nouvelle ombre portée de celle existante;
 - ✓ Une évaluation de l'impact éolien du projet particulier lorsque des constructions projetées présentent une hauteur de plus de 10 mètres supérieurs à la hauteur observée sur les immeubles situés dans un rayon de 50 mètres;
 - ✓ Une évaluation de l'impact du projet particulier sur le réseau routier;
 - ✓ Les mesures relatives à l'accessibilité et la mobilité active;
 - ✓ Les mesures de construction durable du bâtiment, les mesures d'aménagement durable du terrain, la gestion durable des eaux de pluie et les mesures de gestion durable du chantier de construction;
 - ✓ Une évaluation de la consommation d'eau et du rejet des eaux usées projetés;
 - ✓ Une illustration de l'intervention projetée à l'aide de plusieurs perspectives visuelles, minimalement à partir de la rue, des immeubles voisins et des éléments d'intérêt identifiés au plan d'urbanisme;
 - ✓ Une coupe illustrant la hauteur et les niveaux de plancher d'un bâtiment projeté par rapport aux immeubles voisins et des éléments d'intérêt identifiés au plan d'urbanisme qui sont situés à proximité;
 - ✓ Le cas échéant, l'échéancier et le phasage du projet;
 - ✓ Toute autre information jugée nécessaire pour l'évaluation de la conformité de l'immeuble aux règlements d'urbanisme et de la demande au regard des critères du règlement;

OBJET DE LA DEMANDE

Précisez votre demande.



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division du développement du territoire
2035-C, avenue Victoria
Saint-Lambert, QC J4S 1H1
urbanisme@saint-lambert.ca
Tél. : 450 672-4444

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PPCMOI

ARTICLE(S) DÉROGATOIRE(S)

Énumérer quelles sont les dispositions réglementaires d'urbanisme qu'il vous est impossible de respecter.

NOTES IMPORTANTES

- ✓ L'absence de documents essentiels et l'absence de paiement ont pour conséquence de mettre en suspens le dossier.
 - ✓ Les frais d'étude d'une demande de projet particulier et les frais relatifs à la publication des avis publics sont prévus au règlement de tarification de la ville. Dans tous les cas, ces frais ne sont pas remboursables et ne couvrent pas les tarifs d'honoraires exigés pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat.

PROCURATION (si le requérant n'est pas le propriétaire)

Je, _____ propriétaire, autorise _____, requérant, à signer en mon nom tout dépôt de demande de dérogation mineure à la Ville de Saint-Lambert, pour ma propriété située au _____ (adresse ou numéro de lot)

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

SIGNATURE DU REQUÉRANT

Je, soussigné(e), déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts. Je déclare également avoir pris connaissance des procédures et de la réglementation municipale applicable en vigueur.

Nom: _____

Signature : _____ Date : _____